

Fiche

Pour faire face au chômage, les pouvoirs publics peuvent mettre en place des politiques actives, visant à modifier le fonctionnement du marché du travail. Ils peuvent également chercher à restreindre les conséquences négatives du chômage en instaurant des politiques passives.

- Les enquêtes d'opinion en témoignent : le chômage est la préoccupation principale des Européens. La lutte contre le chômage occupe donc une part importante dans les actions de politique économique des gouvernements. On a coutume d'opposer, parfois un peu caricaturalement, les **politiques de demande** (plutôt d'inspiration keynésienne) et les **politiques d'offre** (plutôt d'inspiration néoclassique).
- Longtemps dominantes, les **politiques keynésiennes de relance** de la demande globale ont pour objectif d'inciter les entreprises à **augmenter la production** pour répondre à la hausse de la demande et, de ce fait, à accroître leurs embauches, réduisant ainsi le nombre de chômeurs. Les instruments principaux en sont la hausse des salaires (notamment du salaire minimal), l'augmentation des prestations sociales, la baisse des taux d'intérêt pour stimuler les achats à crédit et l'investissement, l'accroissement des dépenses d'investissement de l'État. Ces politiques sont aujourd'hui moins utilisées notamment en raison de l'effet pervers qu'elles ont souvent, l'accroissement important de la **dette publique**.
- Le renouveau de la pensée libérale depuis quelques décennies a conduit la plupart des gouvernements à adopter des **politiques favorables à l'offre**, c'est à dire cherchant à rendre plus fluides les conditions d'utilisation de la main-d'œuvre par les entreprises et à inciter les chômeurs au retour à l'emploi. Ainsi, se sont multipliées des formes de contrats de travail qui s'éloignent des conditions traditionnelles du contrat à durée indéterminée (CDI) : les CDD (contrats à durée déterminée), les missions d'intérim, l'apprentissage, les stages, le temps partiel non choisi font partie de l'emploi précaire, qui permet à l'entreprise de gérer de manière plus souple sa demande de travail. L'envers de la médaille est la montée de l'insécurité pour les travailleurs concernés. L'annualisation du temps de travail, l'assouplissement des procédures de licenciement font également partie de cette tendance à la **dérèglementation** du marché du travail. Dans le même temps, les règles d'indemnisation du chômage ont été « durcies ».
- Le bilan que l'on peut tirer, de manière non partisane, de plusieurs décennies de politiques de l'emploi est globalement décevant. Même si certaines périodes ont été marquées par un reflux du chômage, la tendance de long terme reste qu'une proportion importante du potentiel de travail, dans nos sociétés, reste inemployée. Une frange importante de la population est ainsi, de manière durable, tenue à l'écart de la vie économique et souvent de la vie sociale. Les politiques de relance keynésienne sont devenues impraticables en raison de l'ampleur des déficits publics et les politiques néoclassiques de dérèglementation n'ont pas été suivies de résultats probants.

 [Exercice n°1](#)

 [Exercice n°2](#)

Zoom sur...

La flexibilisation de l'emploi qui s'est développée depuis une trentaine d'années a conduit une proportion importante des salariés à occuper des emplois précaires : ceux-ci regroupent les CDD, l'intérim, les stages, l'apprentissage et le travail à temps partiel non choisi (le temps partiel voulu ne relève pas de l'emploi précaire.) Sur de nombreux aspects, la « carte » de la précarité se superpose à celle du chômage : elle touche surtout les jeunes, les femmes, les non qualifiés... Dans certaines circonstances, elle se traduit par l'augmentation des *working poors*, salariés ayant un emploi mais des conditions de rémunération si faibles qu'ils sont au-dessous du seuil de pauvreté.